



Retard livraison véhicule neuf - compensation possible

Par Lexy2004

Bonjour,

J'ai commandé un véhicule neuf (Audi) en février 2022 et mon contrat stipule une date limite au 5 juillet 2022.

Cependant, la concession vient de m'annoncer que la livraison avait du retard et était reportée à octobre 2022 (minimum).

Etant donné qu'ils manquent à leur obligation de livraison, suis-je en droit de demander une compensation ou le contexte de la situation sanitaire constitue un cas de force majeure ?

Le cas échéant, pourrais-je demander par exemple un véhicule de remplacement à partir de juillet, date à laquelle la voiture devait normalement être livrée ? Ou toute autre compensation ? Car je me retrouve sans véhicule à partir de juillet...

Merci d'avance et belle journée.

Bien à vous.

Par yapasdequoi

Bonjour,

Toute la presse parle des pénuries actuelles. Vous ne pouvez pas l'ignorer, même si ce n'est pas une "force majeure".

Vous pouvez demander ce que vous voulez... La concession fera (ou pas) un geste commercial pour vous aider à patienter.

Sinon vous êtes en droit d'annuler la commande.